









Tribune des syndicats agricoles sur les retraites

Le 2 mars 2020

Mesdames, Messieurs,

Le montant des retraites versées aux agriculteurs et/ou les pensions de réversion sont très faibles ! La France entière le sait et le reconnait !

Les signataires de ce texte demandent avec force que le gouvernement et les parlementaires instaurent une revalorisation immédiate des retraites agricoles à 85% du salaire minimum pour les pensionnés actuels dans le cadre du projet de loi en cours de discussion, avec prise d'effet immédiate.

Ils rappellent que cette disposition a été bloquée en 2018 contre la promesse formelle d'être reprise lors de la réforme systémique des retraites. Cet engagement a été pris au nom du gouvernement et du Président, par les ministres Madame Buzyn et Monsieur Castaner devant le Sénat.

Nous demandons également que le futur dispositif de retraite pendant la période de transition soit adapté à tous les statuts agricoles, notamment aux conjoints collaborateurs, qui ne pourraient justifier d'une carrière complète.

Cette dernière mesure est rendue d'autant plus urgente par l'allongement de la durée de transition prévue pour la mise en place de la réforme, alors que près de la moitié des agriculteurs ou agricultrices seront en situation de prendre leur retraite dans les dix années à venir et que le montant des retraites et pensions versées actuellement sont les plus basses, toutes catégories de professions comparées.

L'ensemble du monde agricole, toutes tendances confondues, ne comprendrait pas le refus de ces adaptations alors que d'autres régimes spécifiques ont déjà obtenu des aménagements très larges dans le projet de texte actuellement à l'étude.

Il s'agit avant tout de justice et de solidarité envers une population qui a très largement contribué ces 50 dernières années à l'essor économique de la France sans en avoir bénéficié. Cela permettra aussi de favoriser le renouvellement des générations.

Mesdames et Messieurs, ministres, députés et sénateurs, de tous les horizons politiques ou sociaux, les agriculteurs actifs et les anciens agriculteurs aujourd'hui retraités vous demandent de dépasser vos clivages ou rivalités et de prendre la mesure immédiate de revalorisation des retraites a 85% du smic.

C'est une mesure de décence sociétale et de justice sociale.

Pour le Modef, Pierre Thomas, Président Pour la Confédération paysanne, Nicolas Girod, Porte Parole Pour les Jeunes Agriculteurs, Samuel Vandaele, Président

Pour la Coordination rurale, Bernard Lannes, président

Pour la FNSEA, Robert Verger, Président de la Commission Sociale / Fiscale

et Catherine Laillé, responsable de la section Agricultrices

oute

Contacts presse:

Modef: Pierre Thomas, président du Modef: 06 87 43 97 95

Confédération paysanne : Véronique Marchesseau, responsable du pôle social : 06 98 53 76 46

Jeunes Agriculteurs: Thomas Debrix, 06 68 66 15 83

Coordination rurale : Catherine Laillé, reponsable de la section Agricultrices : 06 73 04 14 04

FNSEA: Christine Claudon, Directrice de la Communication: 07 60 47 44 52